



Rapport d'activité

2025

Centre de Ressources Autisme

ALSACE

Sommaire

Sommaire	2
I. PRESENTATION GENERALE	3
A. ORGANISATION DU CRA.....	3
B. LES EFFECTIFS DU CRA.....	3
C. LES MISSIONS DU CRA.....	4
D. INFOGRAPHIE.....	5
II. LES MISSIONS REALISEES EN 2025	6
A. INFORMATIONS COMMUNICATION.....	6
1. Les actions d'information et de documentation.....	6
2. Les personnes accueillies au centre de documentation.....	7
3. Les thématiques des actions documentaires.....	7
4. Les modalités de communication.....	7
5. Les actions d'informations (hors AIDA) par catégorie de demandeurs.....	8
B. DIAGNOSTICS ET EVALUATIONS.....	9
1. Demandes résiduelles et sur liste d'attente	9
2. Les bilans restitués.....	10
3. Réajustement de la démarche diagnostique	12
C. SENSIBILISATIONS / FORMATIONS.....	13
1. Les actions de sensibilisation et de formation.....	13
2. Les thématiques abordées en formation.....	14
3. Les événements organisés par le CRA Alsace.....	14
4. L'accueil des stagiaires.....	15
D. RESEAUX DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX.....	16
1. Réseaux départementaux	16
2. Réseaux régionaux.....	16
3. Réseaux nationaux.....	16
E. EXPERTISE.....	18
F. ELEMENTS D'ANALYSE	19
III. DEMARCHE QUALITE	20
A. La satisfaction des usagers	20
1. La mission Evaluation diagnostique.....	20
2. La mission Sensibilisation/formation	21
3. Les autres données.....	21
B. Le Conseil d'Orientation Stratégique	21
ANNEXES :.....	22

I. PRESENTATION GENERALE

A. ORGANISATION DU CRA

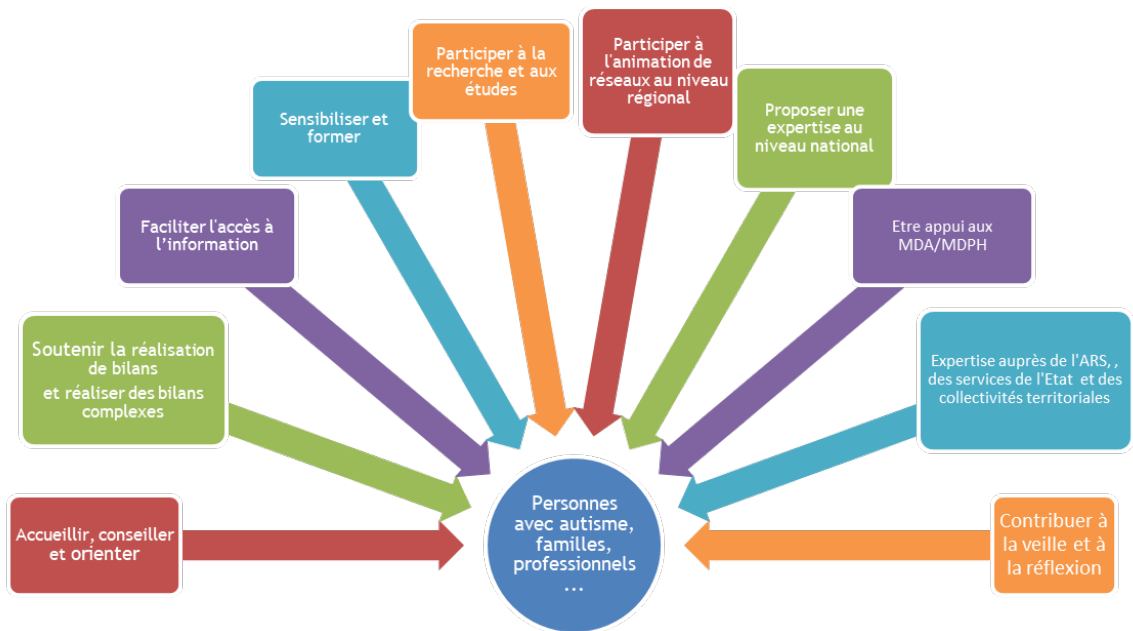
Nom de l'établissement ou du service :	CRA Alsace
Adresse(s) :	27 rue du 4ème RSM 68250 ROUFFACH
Téléphone(s) :	03 89 78 70 70
Email :	secretariat.direction@ch-rouffach.fr
Nom du coordonnateur ou directeur :	M. Gérard STARK Directeur du CH de Rouffach et du CRA Alsace Mme Fabienne VANSTEELANT Coordinatrice du CRA Mme Dr Catherine CHABAUX Coordinatrice médicale du CRA
N° FINESS :	680001179
Régime :	Fonction publique hospitalière
Date d'ouverture du CRA	16/06/2003
Statut juridique du gestionnaire	Etablissement de santé

B. LES EFFECTIFS DU CRA

types de professionnels	ETP consommés	ETP budgétés
Cadres	0,45	0,45
Coordinatrice	1,00	1,00
Chargée de projet	0,50	0,50
Documentaliste	1,00	1,00
Educateurs spécialisés	2,20	2,70
Infirmiers	2,00	2,00
Orthophoniste	0,30	0,30
Pédopsychiatres	1,45	1,65
Psychiatres	0,60	1,20
Psychologues	7,50	10,70
Psychomotricien	0,50	0,50
Puéricultrice	0,40	0,40
Référents 2ème ligne	1,00	1,00
Secrétaires	2,90	3,30
TOTAL	21,80	26,70

MISE A JOUR 01/03/2026

C. LES MISSIONS DU CRA



D. INFOGRAPHIE

LES CHIFFRES CLÉS



II. LES MISSIONS REALISEES EN 2025

Le rapport d'activité standardisé des Centres Ressources Autisme a pour principal objectif de valoriser les activités réalisées par les centres. Pour mémoire, le rapport n'a pas vocation à couvrir de manière exhaustive l'ensemble des missions réalisées, il se concentre sur un ensemble d'activités sélectionnées de manière consensuelle.

Ce rapport et ses indicateurs d'activité a été élaboré à partir des travaux réalisés en 2024 sur le mode collaboratif, mobilisant près de 16 centres en moyenne par session de travail.

Par ailleurs, la saisie de l'activité s'effectue à l'aide d'un tableau excel (voir en annexe, « le rapport annuel standardisé d'activité 2023 ») qui nécessite une harmonisation entre les 5 pôles du CRA Alsace, chaque année, en vue de l'élaboration du rapport annuel. Le CRA Alsace est engagé dans le programme national ESMS Numérique dont la mise en œuvre est prévue en 2026. Ce système d'information facilitera grandement ce travail de reporting régional et national, ainsi que le suivi de l'activité concernant la mission « diagnostic et évaluations ».

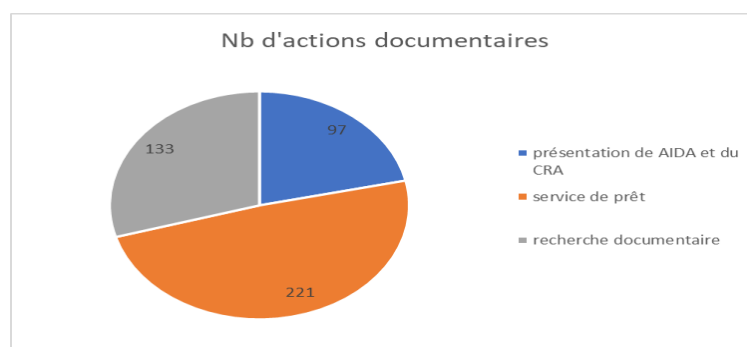
L'ensemble des missions pour lesquelles le CRA Alsace relève l'activité est issu du Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des CRA.

A. INFORMATIONS COMMUNICATION

Depuis leur création, les CRA ont pour mission principale d'informer toutes les personnes concernées par l'autisme. Ils assurent la diffusion d'informations actualisées sur les troubles du spectre de l'autisme, les dispositifs de diagnostic, d'évaluation, de soins, d'éducation, de pédagogie et d'accompagnement, ainsi que sur les droits des personnes. Ils sont également chargés de partager les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Pour ce faire, les CRA peuvent avoir recours à diverses ressources adaptées, telles que des centres de documentation, des sites web, des réseaux sociaux, des newsletters...

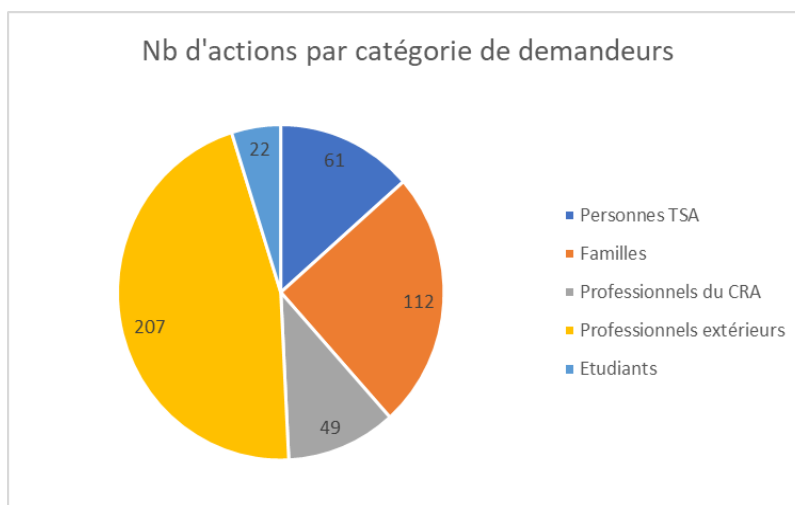
1. Les actions d'information et de documentation

La documentaliste du centre de documentation « AIDA » (Accueil, Information Documentation Autisme) a réalisé **451 actions documentaires**, en 2025. Les actions se répartissent en 3 catégories : présentations du centre de documentation, recherches documentaires et service de prêt (674 documents prêtés).



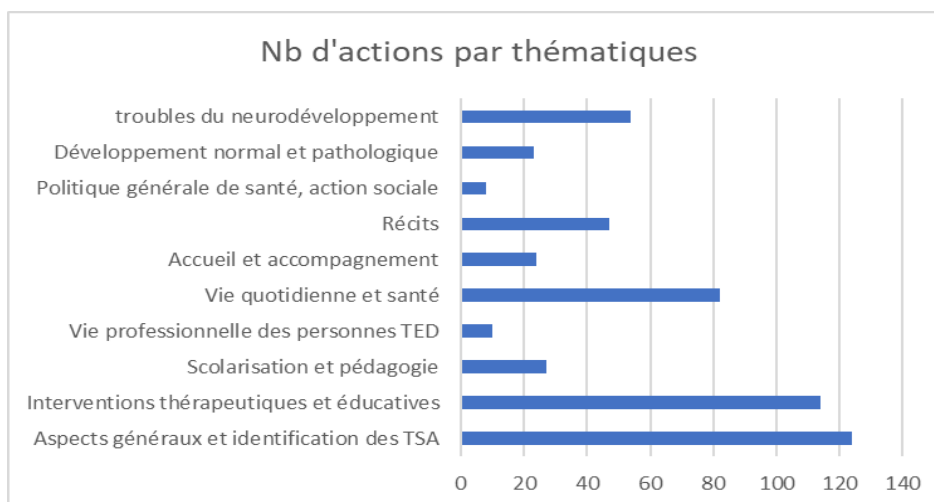
2. Les personnes accueillies au centre de documentation

186 personnes ont été concernées par ces actions.



3. Les thématiques des actions documentaires

Les principales thématiques, pour lesquelles la documentaliste est sollicitée, concernent les TSA (aspects généraux et identification) ainsi que les interventions en faveur des personnes avec TSA et leur vie quotidienne. Il est à noter que les publics sollicitent également AIDA sur les autres Troubles du NeuroDéveloppement (TND).



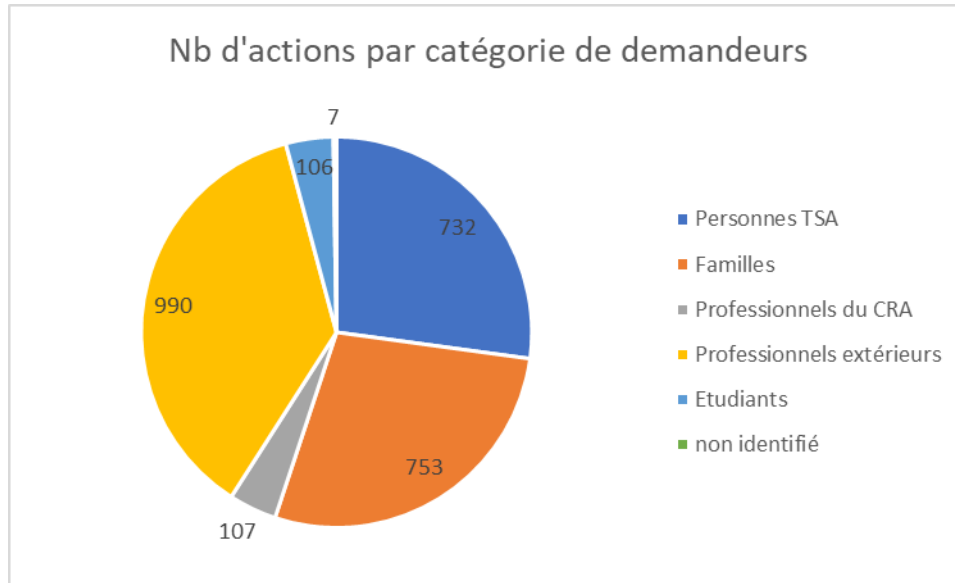
4. Les modalités de communication

671 documents autres que ceux prêtés ont été fournis (documents numériques, listes de ressources et bibliographies ou sélections). 12 lettres d'information communes aux 3 CRA du Grand Est ont été publiées, avec 1636 abonnés. Le catalogue documentaire est en ligne <http://aida.cra-alsace.fr/>. En 2025, il a reçu 1188 visites. AIDA participe à l'alimentation de la base documentaire national DOcautisme. Il a versé 131 notices dans cette base en 2025.

Le CRA Alsace a comptabilisé 47000 visites sur l'année sur son site internet <https://cra-alsace.fr/>, 2700 abonnés à Facebook et 1100 à LinkedIn.

5. Les actions d'informations (hors AIDA) par catégorie de demandeurs

Les autres professionnels du CRA assurent également la mission d'information d'un CRA, notamment les secrétaires. Elles interviennent en première intention et relaient la demande vers l'équipe pluriprofessionnelle selon les compétences requises.



B. DIAGNOSTICS ET EVALUATIONS

Les CRA ont pour mission de réaliser des diagnostics et des évaluations des TSA, en particulier pour les situations complexes. Au vu de l'évolution des profils des personnes, ils sont en mesure de poser des diagnostics d'autres Troubles du NeuroDéveloppement (TND), si besoin en lien avec leurs partenaires des filières des autres TND. Ils réalisent des évaluations multidimensionnelles prenant en compte les aspects cognitifs, comportementaux et sociaux des personnes, en collaboration avec les familles et les professionnels. Ces évaluations permettent d'établir un diagnostic précis, principalement dans des cas complexes, bien que les CRA puissent également intervenir pour des diagnostics dits « simples », notamment lorsque les ressources manquent sur un territoire. En outre, les CRA contribuent à identifier les besoins en termes de soins, d'accompagnement, d'éducation et de soutien, en s'assurant que les personnes soient orientées vers les dispositifs appropriés.

En tant qu'acteur de la ligne 3 du parcours de diagnostic et d'évaluation, tels qu'identifiés par la Haute Autorité de Santé (HAS), le CRA Alsace accentue les interventions (formations, des appuis à la réalisation de diagnostics, réseau) auprès des professionnels de deuxième ligne, en vue de leur montée en compétence afin qu'ils soient en mesure de poser des diagnostics conformes aux Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle (RBPP).

1. Demandes résiduelles et sur liste d'attente

- Les demandes résiduelles

Les demandes résiduelles renvoient aux demandes reçues et non réorientées ou non clôturées ou n'ayant pas fait l'objet d'une restitution. Le résiduel de fin d'année (au 31/12/2024) est repris sur le rapport standardisé 2025 en « résiduel de début d'année » (stock).

En 2025, il reste 529 demandes résiduelles.

- Les demandes reçues

Il s'agit de l'ensemble des demandes reçues, qu'elles soient réorientées en 1ère intention ou intégrées au processus d'évaluation.

329 demandes ont été reçues.

- Les demandes réorientées

Les demandes reçues peuvent être réorientées en première intention. Les CRA étant des structures expertes sur les TSA certaines demandes relèvent de diagnostics simples et sont réorientées dès réception vers les structures de lignes 1, 2 ou vers des structures expertes pour les autres TND.

135 demandes ont été réorientées dès le 1^{er} contact.

- Les demandes enregistrées

Les demandes sont considérées comme enregistrées une fois que le dossier est complet, accompagné des pièces exigées par le CRA.

553 demandes ont été enregistrées.

- La liste d'attente

Les demandes dont le dossier est complet et enregistré, mais pour lesquelles aucun rendez-vous n'a encore eu lieu au 31/12/2025, sont considérées comme étant en liste d'attente.

247 demandes sont enregistrées en liste d'attente.

- La file active

Les demandes enregistrées pour lesquelles au moins un rendez-vous a eu lieu et non clôturées (restitution/interruption) sont considérées comme faisant partie de la file active.

81 demandes sont en file active.

- Les bilans interrompus

Il s'agit des demandes enregistrées et qui sont interrompues avant la restitution.

34 bilans ont été interrompus.

- Le résiduel de fin d'année (stock)

Il s'agit du nombre de demandes résiduelles au 31/12/2025.

535 demandes constituent le stock au 31/12/2025.

2. Les bilans restitués

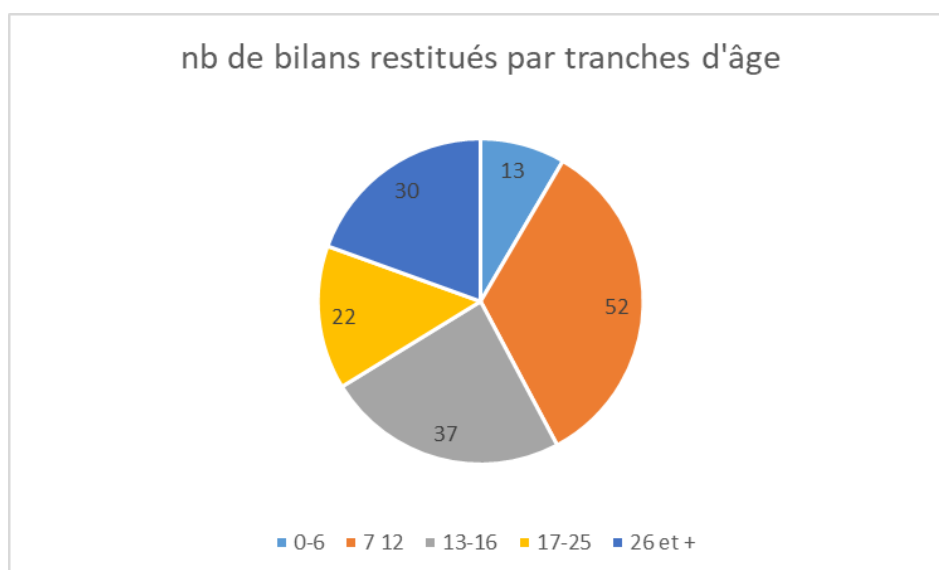
La restitution écrite fait référence à un document officiel remis à la fin d'une évaluation. Ce document synthétise les résultats et les conclusions des différents bilans (médicaux, psychologiques, éducatifs, etc.) réalisés pour la personne concernée. La restitution écrite inclut notamment :

- Un résumé des évaluations effectuées,
- Les diagnostics ou hypothèses diagnostiques retenus,
- Des préconisations pour l'accompagnement, les soins ou les interventions à mettre en place,
- Des préconisations d'orientation vers des structures ou des services spécialisés, si nécessaire.

Les bilans peuvent conclure à un diagnostic ou à son invalidation.

154 bilans ont été restitués en 2025 par les quatre pôles cliniques du CRA Alsace (66 pôle Enfants/ado 67, 43 par pôle Enfants/ado 68, 21 par le pôle Adultes 67 et 24 par le pôle Adultes 68).

➤ Bilans restitués par tranches d'âge

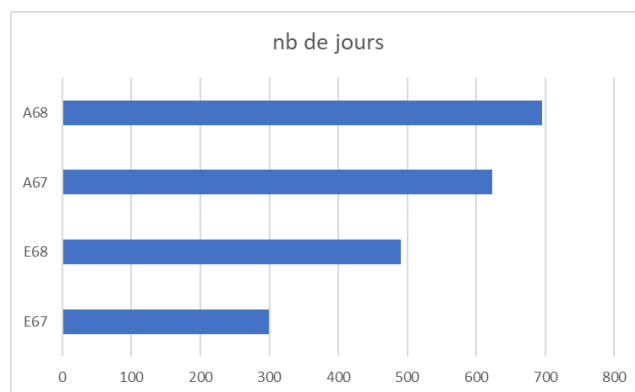


➤ Bilans restitués selon l'origine géographique

87 bilans ont été réalisés dans le département du Bas-Rhin (ratio sur 1000 habitants : 0,088) et 67 dans le Haut-Rhin (ration de 0,078).

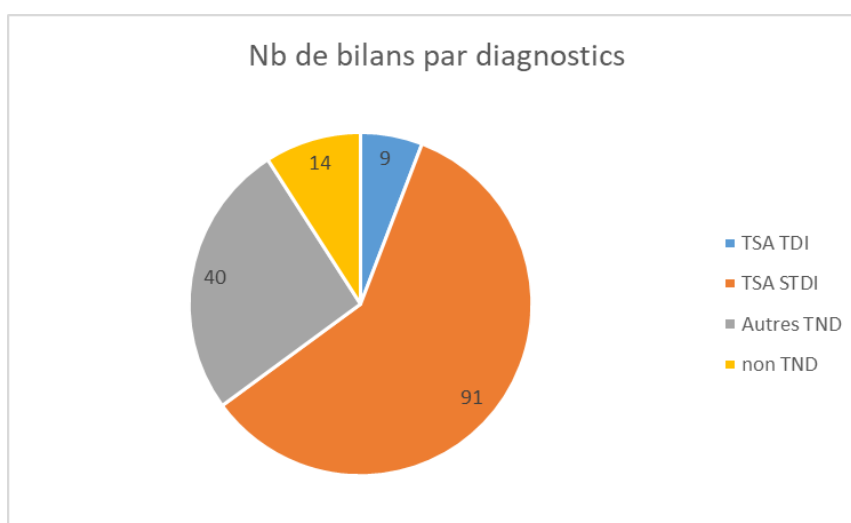
➤ Délais d'accès à un diagnostic par pôle

Les délais d'accès à un diagnostic sont de 299 jours pour les personnes s'adressant au pôle Enfants/ado 67, 490 pour le pôle Enfants/ado 68, 623 pour le pôle Adultes 67 et 695 jours pour le pôle Adultes 68.



➤ Bilans restitués selon le diagnostic (CIM 11)

La typologie des diagnostics utilisée est celle recommandées par la Haute Autorité de Santé. Les diagnostics utilisés en CIM-11 sont référencés (Code CIM : 6A02.0/ 6A02.2/ 6A02.1/ 6A02.3/ 6A02.5). Le terme « Autre TND » fait référence à des Troubles NeuroDéveloppementaux (TND) autres que le TSA tels que le trouble du développement intellectuel, les troubles de la communication, les troubles spécifiques des apprentissages (lecture, expression écrite et calcul), les troubles moteurs (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics), le déficit de l'attention/hyperactivité, ainsi que d'autres TND, spécifiés (par exemple, liés à une exposition prénatale à l'alcool) ou non spécifiés. Le terme « Non TND » fait référence à l'absence de troubles neurodéveloppementaux, à savoir ni TSA et ni autre TND.



Les diagnostics de TSA sont précisés en fonction de l'altération du langage fonctionnel.

	TSA TDI	TSA STDI
avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	2	67
avec une altération du langage fonctionnel	5	24
avec absence du langage fonctionnel	2	

3. Réajustement de la démarche diagnostique

La démarche diagnostique harmonisée mise en œuvre en 2023 (filtre à l'entrée, dossier d'admission, cellule de régulation et d'orientation des demandes, files d'attente différenciées, procédure d'évaluation diagnostique modulée) est réajustée régulièrement par les pôles cliniques, au vu de l'évolution en mode dégradé de la situation. Les médecins et les psychologues de la 2^{ème} ligne de diagnostic sont sollicités pour réaliser les bilans en partenariat avec les psychologues du CRA.

Au vu de l'évolution de la situation et afin de garantir une réponse harmonisée sur l'ensemble du territoire, la procédure diagnostique inscrite dans le projet d'établissement 2026-20230 du CRA Alsace concerne quatre actions :

- Réception de la demande de diagnostic
- Filtre à l'entrée et gestion des listes d'attente
- Gestion de la file active
- Restitution du diagnostic et du post-diagnostic.

C. SENSIBILISATIONS / FORMATIONS

Les CRA ont pour mission de participer au développement des compétences des aidants familiaux et des professionnels œuvrant au diagnostic et à l'évaluation, aux soins, à l'accompagnement, à l'éducation et à la scolarisation des personnes autistes, en promouvant des actions de sensibilisation ou de formation.

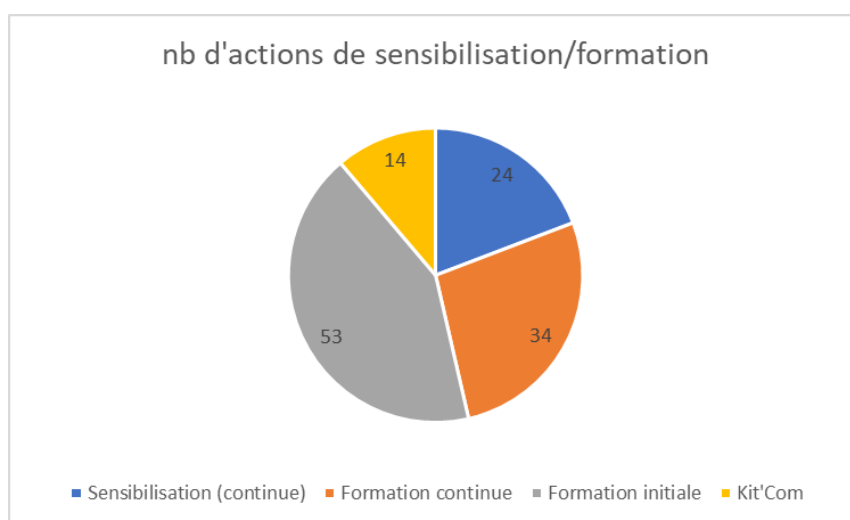
Dans le cadre de la formation continue, les CRA proposent des actions pédagogiques visant à diffuser les connaissances actuelles et les bonnes pratiques d'accompagnement, en s'appuyant sur les Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle (RBPP). Ces activités sont en lien avec les directives des textes officiels, notamment les Plan Autisme, et les stratégies nationales qui encouragent fortement une formation adaptée des professionnels afin d'améliorer l'inclusion et la qualité de vie des personnes autistes. Les CRA jouent ainsi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Ils contribuent aussi à la formation initiale des futurs professionnels amenés à intervenir dans le champ de l'autisme.

1. Les actions de sensibilisation et de formation

Sont distinguées les sensibilisations d'une durée inférieure ou égale à une demi-journée et les formations qui dépassent une demi-journée. Il s'agit de recenser les actions de sensibilisations et de formations dont le CRA était l'organisateur. Sont différenciées les actions en formation continue et initiale, ainsi que les actions à destination des acteurs du monde du travail à l'aide d'un outil de sensibilisation « Le KIT'COM à PROPOS d'autisme® »

Les **58 actions en formation continue** ont bénéficié à 808 professionnels et 6 stagiaires. 79 professionnels et employeurs ont été sensibilisés à l'aide du **KIT'COM (14 actions)**. Les **53 actions en formations initiales** (1 action = 1 promotion d'étudiants) concernent les étudiants en soins infirmier, orthophonie, maïeutique, puériculture, les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les travailleurs sociaux et les enseignants. Ne sont pas comptabilisées les actions auxquelles le CRA participe et les actions réalisées dans le cadre de la formation des proches aidants financée par la CNSA, ainsi que les colloques.



2. Les thématiques abordées en formation

Le CRA Alsace dispose d'un catalogue de formation en ligne <https://cra-alsace.fr/formation-s/formations-du-cra-alsace/>. Le service de formation du CH de Rouffach établissement, support du CRA Alsace, en assure la gestion administrative et financière. Le CH de Rouffach est certifié Qualiopi.

Les formations pour les professionnels se déclinent autour de trois axes :

- Connaissances de base sur les TSA

Une formation de base à destination de tout professionnel désirant mieux connaître les particularités du TSA et les modes d'accompagnement recommandés par la Haute Autorité de Santé.

- Repérage et diagnostic des TSA et TND

Une série de formations adaptées aux différents professionnels (de santé ou socio-éducatifs) dans différents secteurs (sanitaire, médico-social, éducatif) afin de savoir repérer et diagnostiquer les TSA chez les enfants et les adultes.

- Approfondissement

Une série de formations pour approfondir ses connaissances afin de mieux connaître les différentes particularités des TSA ou de maîtriser les méthodes, approches et outils pour accompagner les personnes avec TSA dans leurs contextes ou problématiques de vie variés.

Les formations « connaissance de base » en inter-établissement et « repérage et diagnostic » sont gratuites. Celles d'« approfondissement » et celles organisées en intra-établissement sont payantes.

3. Les événements organisés par le CRA Alsace

En sus des formations du catalogue, le CRA Alsace a organisé des événements (colloque, conférences et atelier), dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ou en réponse à des besoins exprimés par ses usagers.





4. L'accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires par les équipes du CRA participe également à la formation à l'autisme des futurs professionnels ou à l'approfondissement de leurs connaissances.

44 stagiaires ont été accompagnés par les professionnels du CRA : étudiants en psychologie, internes et externes en médecine, étudiantes puéricultrices et stagiaires en vue de l'obtention du diplôme universitaire TSA.

D. RESEAUX DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX

Cette mission répond à un objectif d'émergence et de renforcement des partenariats et coopérations entre les différents acteurs impliqués dans le domaine de l'autisme. Elle se traduit notamment par une participation active à des échanges et réflexions interinstitutionnels et/ou interprofessionnels, formalisés, et prend généralement la forme de collaborations à moyen et long terme. Elle permet au CRA de contribuer activement au maillage territorial, d'élargir son champ d'action et de renforcer son ancrage dans les réseaux d'acteurs mobilisés autour de l'autisme.

Le CRA Alsace pilote de nombreux réseaux sur son territoire et sur la région Grand Est. Il participe également aux réseaux animés par le GNCRA.

1. Réseaux départementaux

Le CRA anime les réseaux suivants en Alsace :

- Réseau des personnes adultes autistes 67/68
- Réseau des proches aidants : parents, conjoints ou fratrie
- Réseaux de professionnels, animés par chaque pôle ou co-animés par les 2 pôles départementaux du 67 ou du 68 :
 - o interprofessionnels accompagnant des personnes enfants ou adultes avec TSA étant en institution ou en milieu ordinaire
 - o professionnels : psychologues (hospitaliers et libéraux) et animateurs
 - o thématique autour de la santé
 - o professionnels du repérage et du diagnostic

2. Réseaux régionaux

Au niveau départemental, les professionnels du CRA Alsace sont amenés à participer à des instances, des groupes de travail et rencontres avec leurs partenaires (ESMS, sanitaire, EN, MDPH et insertion professionnelle).

Ils ont également participé aux instances régionales :

- réunions avec l'ARS Grand Est et les CRA Lorraine et Champagne-Ardenne,
- dialogues de gestion avec l'ARS,
- comité de pilotage de la mesure 12 de la Stratégie nationale autisme au sein des TND.

De plus, il participe à certains travaux du Centre d'Excellence Stras&ND.

3. Réseaux nationaux

Les CRA constituent, via le GNCRA, un réseau national de compétence et d'expertise sur l'autisme. Le CRA Alsace continue d'être très mobilisé dans le cadre du GNCRA et a participé aux différentes instances, groupes de travail, retours d'expérience et réseaux du GNCRA :

- comité directeurs / coordinateurs,
- assemblée générale,
- comité d'orientation stratégique,

- groupes de travail et réseaux (qualité, formation proches aidants, formation des professionnels),
- groupes de travail des professionnels (documentalistes, neuropsychologues, infirmiers/éducateurs),
- groupes de travail thématiques (insertion professionnelle, diagnostic adultes TSA SDI, somatique, 2^{ème} ligne de diagnostic).

E. EXPERTISE

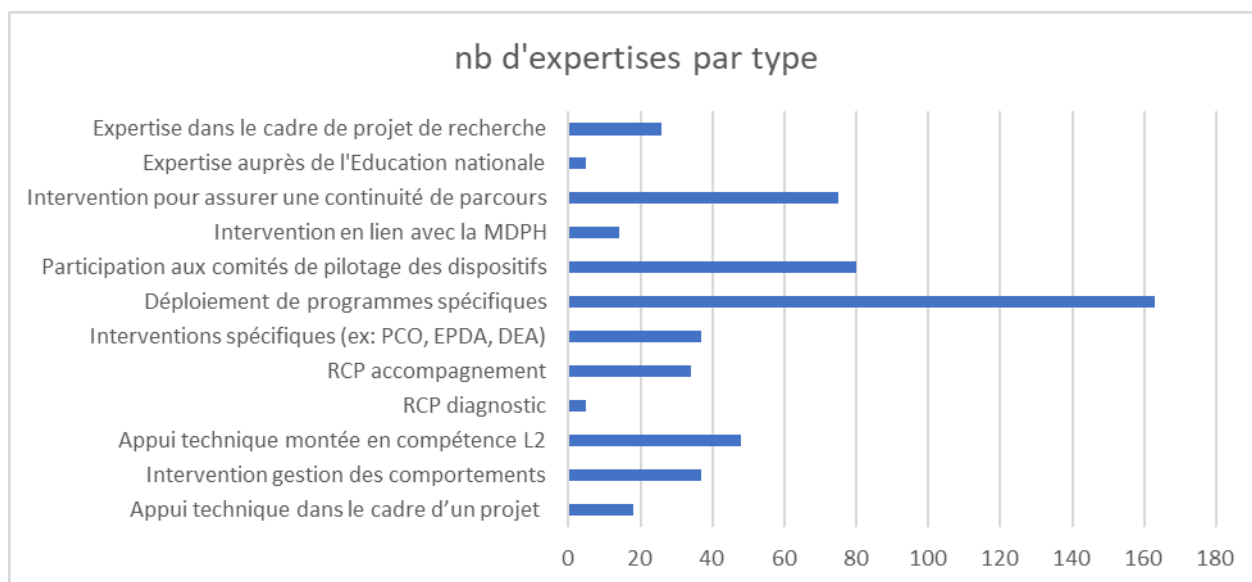
Les CRA sont amenés à fournir conseils et expertises dans divers domaines, à un large éventail d'acteurs : structures, dispositifs, professionnels, chercheurs, et autres partenaires.

La mission d'expertise consiste en une réponse experte à une sollicitation formalisée émanant d'un tiers (ESSMS, instance, professionnel libéral, personnes et proches aidants etc.). Elle prend la forme d'un appui ponctuel, soit sur des questions collectives, soit sur des questions individuelles nécessitant une expertise spécialisée. Ce soutien mobilise des connaissances pointues et des compétences techniques dans le domaine de l'autisme, visant à faciliter la résolution de problèmes et/ou la prise de décision.

Cette expertise se distingue par son caractère ponctuel, contrairement à l'engagement dans un réseau, qui s'inscrit davantage dans la durée. Elle diffère également des évaluations et diagnostics réalisés par le CRA pour des diagnostics complexes, ainsi que de la diffusion d'informations générales sur l'autisme.

Le CRA Alsace a réalisé **542 actions** d'expertises en 2025.

Les pôles Adultes 68 et 67, en partenariat avec l'UNISTRA, poursuivent la recherche sur le programme de psychoéducation « Coping, Motivation et Psychoéducation Post-diagnostic pour les Adultes Autistes (CoMPPAA) ». L'activité se décline, d'une part, en entretiens avec les personnes intégrées dans le programme (cf déploiement de programmes spécifiques) et, d'autre part, l'expertise dans le cadre du projet de recherche.



F. ELEMENTS D'ANALYSE

Le CRA Alsace réalise l'ensemble des missions du décret du 5 mai 2017, à savoir Informations / communication, Diagnostic et évaluations, Expertise, Sensibilisations / formations et Réseaux.

Pendant des années, l'activité réalisée sur chacune de ces missions a augmenté, malgré des effectifs constants. En 2025, le CRA fait face à des difficultés structurelles de recrutement médical, en raison notamment de la démographie médicale. Cette situation impacte la mission « parcours diagnostique ». Parallèlement, l'activité sur la mission « Informations/conseils » augmente puisque les pôles cliniques sont amenés à réorienter les demandeurs vers la 2^{ème} ligne de diagnostic.

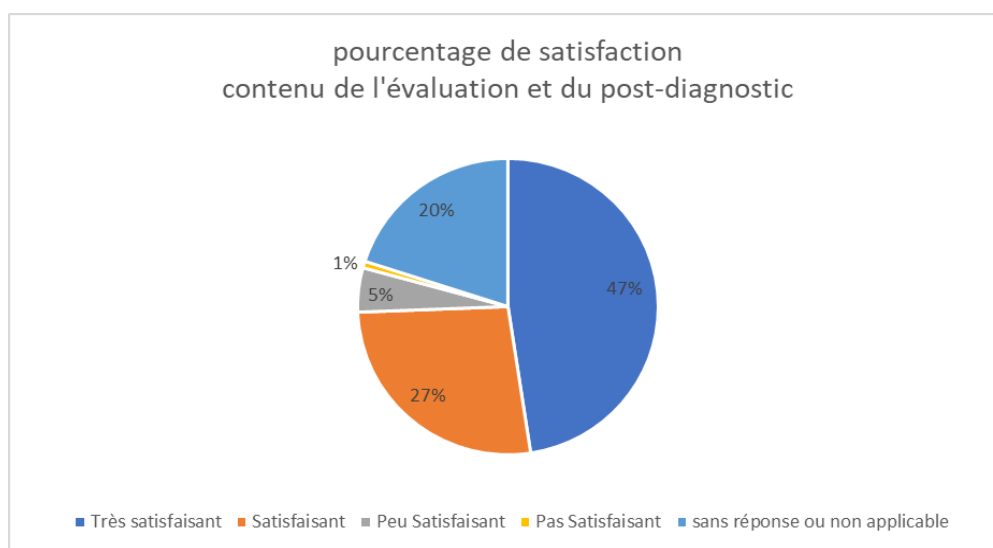
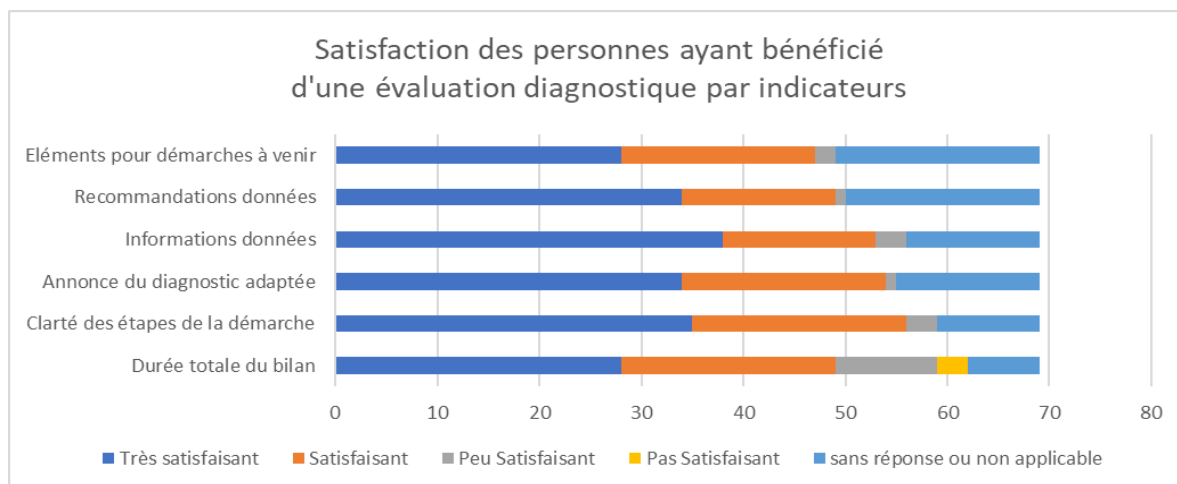
III. DEMARCHE QUALITE

A. La satisfaction des usagers

69 enquêtes de satisfaction ont été recueillies sur la mission « Evaluation diagnostique et/ou fonctionnelle » sur 154 bilans restitués. 163 questionnaires de satisfactions ont été exploités sur la mission « Sensibilisation/formation » (dont 115 dans le cadre des formations du catalogue et 48 pour les sensibilisations hors catalogues).

1. La mission Evaluation diagnostique

Concernant l'analyse des 69 enquêtes de satisfaction sur la mission « Evaluation diagnostique » ont été évalués, l'accès au CRA, le contact, l'accueil et les locaux, ainsi que le contenu du bilan et la post-évaluation. Sur le contenu de l'évaluation et le post-diagnostic, ont été ciblés certains indicateurs.



2. La mission Sensibilisation/formation

Dans le cadre du 1^{er} catalogue de formation du CRA proposé en 2025, les questionnaires de satisfaction ont été modifiés. Les indicateurs évalués sont les suivants :

- Information préalable sur le programme
- Qualité d'accueil
- Conditions matérielles
- Respect du programme
- Adéquation entre le programme et vos attentes
- Perspective de réinvestissement de la formation dans la pratique professionnelle
- Dynamique de groupe
- Qualité des supports
- Alternance théorique / pratique
- Intervenant(e) - posture professionnelle et maîtrise du sujet

Sur les formations du catalogue, l'ensemble des questionnaires de satisfaction (115 retours sur 127 bénéficiaires) a un taux de satisfaction de 100% ; *sont considérées comme « satisfaites » toutes les personnes ayant répondu « très satisfait » ou « plutôt satisfait » à la question « satisfaction globale ».*

En sus des formations du catalogue, le CRA continue à assurer des sensibilisations à l'autisme. 91,7% des participants (48 retours) sont satisfaits.

3. Les autres données

N'ont pas été exploités 108 enquêtes de satisfaction sur la mission « réseau », 61 anciens formulaires utilisés suite à des sensibilisations et 143 pour deux journées de conférences (dont 95 anciens formulaires et 48 formulaires actuels).

Les indicateurs devront être revus, en lien avec les membres du Conseil d'Orientation Stratégique, afin de les simplifier et de favoriser leur clarté, leur exploitation et leur impact.

B. Le Conseil d'Orientation Stratégique

Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) du CRA Alsace, instance permettant la consultation des personnes concernées et des familles est composé d'un collège de représentants des personnes avec TSA ou de leurs familles, d'un collège de représentants des professionnels et d'un représentant du CRA. La composition du COS qui a fait l'objet d'un renouvellement, a été arrêtée par l'ARS, en date du 17 janvier 2025. Le Directeur du CRA, sa coordinatrice, les responsables et les cadres de pôles y participent également.

Le COS s'est réuni le 20 juin 2025. Les professionnels du CRA lui ont soumis le rapport d'activité et le compte financier 2024 du CRA, ainsi que les perspectives 2025.

Le COS a été convié à participer au projet d'établissement 2026-2030 du CRA Alsace. Dans ce cadre-là, il a élaboré des actions sur les aspects bienveillance, la satisfaction des usagers et la gestion des plaintes et réclamations.

ANNEXES :

- Le rapport annuel standardisé d'activité 2025 (grille)
- Le support de présentation faisant état de l'évolution sur plusieurs années